

Demande de subvention départementale au titre du fonctionnement des établissements d'enseignement artistique musique, danse, théâtre et cirque pour 2025

Présentation de votre établissement

Dénomination de l'établissement		Sigle (le cas échéant)
Régime juridique	Numéro de SIRET (14 chiffres sans espace ni marque)	
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Intercommunalité		
Enseignement(s) dispensé(s) dans l'établissement (plusieurs choix possibles)		
<input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Danse <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> Cirque <input type="checkbox"/> Autre(s) (précisez) :		
Adresse du siège social (conforme aux statuts). <i>Toutes les correspondances y seront adressées</i>		
Téléphone	Courriel	Site internet
L'établissement est-il affilié à une fédération ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Précisez laquelle : 		
Êtes-vous adhérent au groupement d'employeur GEMICA ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

Les membres de votre établissement

Représentant juridique	Directeur ou responsable pédagogique	Personne en charge du dossier
Nom et Prénom	Nom et Prénom	Nom et Prénom
<input type="checkbox"/> Maire <input type="checkbox"/> Président(e)	Téléphone	Téléphone
	Courriel	Courriel

Les pièces obligatoires à joindre au dossier

1. Un courrier adressé au Président du Conseil départemental de l'Ain, sollicitant l'attribution d'une subvention.
2. Le budget prévisionnel de l'année en cours signé et certifié conforme par le représentant juridique (président et trésorier pour les associations).
3. **Les comptes annuels du dernier exercice clos (compte de résultat et bilan comptable pour les associations / compte administratif de l'établissement pour les collectivités) signés et certifiés conformes par le représentant juridique (président et trésorier pour les associations)**
4. Pour les établissements ayant des enseignants embauchés par le Groupement d'employeur : les pièces justificatives des paiements du dernier exercice clos (conforme au compte de résultat fourni)
5. Le projet d'établissement (si existant). Le projet d'établissement est à transmettre en version numérique chaque année avec ses mises à jour.
6. La grille tarifaire de l'établissement.
7. Pour les associations, les statuts régulièrement déclarés et le récépissé de déclaration de l'association délivré par la Préfecture. Pour une demande de renouvellement de subvention, ne joignez les statuts (et le récépissé correspondant) que s'ils ont été modifiés.
8. Pour les associations, la liste des personnes chargées de l'administration de l'association (bureau, conseil d'administration). Pour une demande de renouvellement de subvention, ne joignez cette liste que si elle a été modifiée, avec le récépissé correspondant.
9. Pour les associations, le compte-rendu de la dernière assemblée générale ordinaire et des éventuelles assemblées générales extraordinaires intervenues durant les douze derniers mois.
10. Un relevé d'identité bancaire (RIB).

IMPORTANT : ce formulaire de demande de subvention doit être rempli dans son intégralité et toutes les pièces obligatoires doivent être fournies (aucun dossier incomplet ne sera examiné).

Les charges de personnel de l'établissement de l'année N-1 (conformes au compte de résultat fourni)

Masse salariale (en €) salaires + cotisations sociales	Enseignants en musique	Enseignants en danse	Enseignants en théâtre	Enseignants en cirque	Personnel administratif	Autre	Total
Personnel engagé par la collectivité							
Personnel engagé par l'association							
Personnel engagé par le Groupement d'employeur (hors frais d'adhésion et de gestion)							
Masse salariale totale (en €)							

Les financements

Financements publics (aides au fonctionnement uniquement)	Financements de l'année précédente (réalisés en €)	Prévisionnel de l'année en cours (en €)
Commune(s) : précisez le nom de la commune		
Intercommunalité(s) : précisez le nom de l'EPCI		
Autre(s) financement(s) public(s) : précisez		
Participation des familles (inscriptions)		

Les élèves (année scolaire en cours)

	TOTAL (hors doubles inscriptions)*	Musique	Danse	Théâtre	Cirque
Nombre d'élèves enfants (moins de 18 ans)					
Nombre d'élèves adultes					
Nombre total d'élèves					

* Comptabiliser une seule fois un élève inscrit dans plusieurs disciplines

Le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires (année scolaire en cours)

	TOTAL	Musique	Danse	Théâtre	Cirque
Nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires					

Le personnel enseignant de l'établissement (année scolaire en cours)

Si vous disposez déjà d'une liste des enseignants avec tous les éléments demandés ci-dessous, joignez là sans renseigner cette partie.

Nom et Prénom	Statut*	Discipline(s) enseignée(s)	Diplôme pédagogique ou artistique le plus élevé indiquez également si concours de la fonction publique	Nombre d'heures hebdo.

*Statut : fonction publique (titulaire, contractuel, stagiaire), école associative (CDI, CDD, prestataire extérieur...). Précisez également si l'enseignant est salarié du groupement d'employeur (GE).

Le(s) lieu(x) d'enseignement

Précisez notamment la ou les communes où vous proposez des cours...

--

Le projet d'établissement

Avez-vous un projet d'établissement ? OUI NON

Date de mise en place		Échéance (date de fin)	
-----------------------	--	------------------------	--

► Joindre le projet d'établissement (si existant)

Les grandes lignes attendues d'un projet d'établissement :

- Missions générales de l'établissement
- Contexte socio-économique et culturel
- État des lieux de l'existant : activités, publics, personnel, partenariats, réseaux...
- Diagnostic (problématiques résultant de l'état des lieux)
- Perspectives : évolutions ou restructurations, projets artistiques et pédagogiques proposés...
- Stratégies et actions de mises en oeuvre et d'évaluation
- Durée et calendrier prévisionnel
- Conclusion prospective

A noter :

Les établissements n'ayant pas de projet d'établissement peuvent contacter la Direction des affaires culturelles pour les accompagner dans leur démarche.

Engagement (obligatoire pour toute demande de subvention)

NOM et Prénom du représentant juridique

Qualité du représentant

Maire Président

- sollicite une subvention du Département de l'Ain au nom de :

Dénomination de l'établissement

- m'engage à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment :
 - à tenir à la disposition des personnes habilitées par le Département les livres et pièces comptables,
 - à informer le Département de toute modification touchant les statuts, la composition du bureau, la domiciliation bancaire de l'association.
- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble de la réglementation applicable à son activité, de déclarations sociales et fiscales, et à jour des cotisations afférentes.
- certifie exacte les informations contenues dans le présent dossier;
- souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

L'établissement s'engage à renforcer la qualité de l'enseignement en menant une réflexion visant notamment à :

- développer la qualification des enseignants en mettant en place un plan de formation ou en recrutant des enseignants formés et titulaires d'un diplôme pédagogique (le cas échéant, la copie des diplômes doit pouvoir être fournie à la Direction des affaires culturelles),
- mettre en place des cursus conformes au schéma national d'orientation pédagogique,
- mettre en place un projet d'établissement pouvant par ailleurs donner lieu à une majoration de l'aide départementale,
- participer à des réunions de pôles territoriaux et aux projets issus de ces pôles.

L'établissement s'engage également à faire figurer la mention « Avec le soutien du Département de l'Ain » et le logo du Département sur l'ensemble des documents papiers (documents pour les familles, grilles tarifaires, courriers,...) et numériques (newsletter, site, pages et réseaux sociaux,...) de l'établissement, ainsi que lors des manifestations (concerts, auditions, portes ouvertes,...).

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de l'Ain a mis en oeuvre un traitement de données à caractère personnel au sens de l'article 2 du règlement général à la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) destiné à disposer d'une ressource sur le secteur culturel départemental.

Dans la mesure où ces données vous concernent, vous êtes informé(e) que :

1/ En-dehors des informations à caractère professionnel, qui font l'objet d'une protection particulière au titre du droit des affaires, le traitement porte sur les données à caractère personnel suivantes : nom et prénom du représentant juridique ; nom, prénom, téléphone et courriel du directeur et de la personne en charge du dossier ; nom, prénom, statut, discipline enseignée, diplôme et nombre d'heures d'enseignement pour les enseignants.

2/ Les données collectées sont accessibles : au Président du Conseil départemental, responsable du traitement, et aux conseillers départementaux, aux agents du service de la Direction des affaires culturelles et du Service des finances du Département.

3/ Les données collectées sont conservées dans le cadre de ce traitement tant que les personnes concernées sont membres de la structure, à la suite de quoi elles seront archivées, pré-archivées ou détruites ;

4/ Vous pouvez accéder aux données vous concernant contenues dans ce traitement, en obtenir la rectification en cas d'erreur et d'effacement au terme du délai fixé au point 3 en adressant une demande au délégué à la protection des données :

• Par courrier électronique : dpo@ain.fr

• Par courrier postal : Monsieur le délégué à la protection des données du Département de l'Ain- DAMP/SJD
10, rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse

5/ Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés :

• Par courrier postal : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Sur internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Fait le :	à :
Signature obligatoire par le représentant juridique	

Date limite de dépôt de dossier : 31 août 2025

Par courrier	Sur place	Téléphone / Courriel
M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction des affaires culturelles 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire 01000 Bourg-en-Bresse	04 37 62 17 11 developpementculturel@ain.fr